



NAO 2018

2eme round

Tel : 01 55 95 13.34
Fax : 01 55 95 20 26
Port : 06 76.69.45.72
Site : www.tdf.snt-cgc.org

Montrouge, le 1^{er} février 2018

Les dernières propositions de la direction concernant les rémunérations comportent quelques évolutions :

- **Evolutions salariales** : une enveloppe annuelle de **1,7%** concernant à la fois les augmentations individuelles et les évolutions professionnelles.
*La CFE-CGC estime que la direction peut faire un geste supplémentaire au regard du travail fourni par l'ensemble des salariés en 2017, et loué à plusieurs reprises par la direction de l'entreprise. Nous demandons une enveloppe minimum de **2%** rétroactive au 1^{er} Janvier 2018.*
- **Un budget spécifique de 100k€ pour traiter les écarts de rémunération (écarts hommes/femmes, minima de branche, ...)**
*Au regard des éléments fournis par la direction pour l'année dernière (73 salariés concernés par la même enveloppe de 100k€ en 2017 + étalement des salaires importants dans chaque classification), la CFE-CGC estime que cette enveloppe doit être largement revalorisée afin de pouvoir traiter un nombre important de cas en 2018. Nous demandons un budget de **150k€**.*
- **Revalorisation de la prime de formateur interne** : cette prime à destination des salariés de TDF qui réalisent des formations pour leur collègue, passerait de 30€ à **40€** par demi-journée de formation.
- **Revalorisation des frais de mission France** : passage du plafond de découcher de 105 à **110€**, soit une enveloppe globale journalière de 160€.
*La CFE-CGC a été partiellement entendue sur le fait que l'enveloppe était trop juste sur les grandes agglomérations. Mais nous demandons un plafond de découcher à **115€**.*
- **Mesures périphériques prises par la direction** :
 - Tickets restaurant : part patronale de 5.38 à **5.43€**, part salarié de 3.57 à **3.62€** soit une valeur totale de **9,05€** par Ticket
 - Alignement de la prime d'absence de cantine à **5.43€**

- La direction confirme que le coefficient appliqué cette année à toutes les **parts variables** est de **99.3%**, à cause de la non atteinte des objectifs de CA. Donc chaque salarié verra sa part variable amputée de 0.7%.
- Par ailleurs **la réserve de participation** sera plus faible qu'initialement annoncée. Elle devrait se concrétiser par une participation moyenne autour de **4800€** soit environ 500€ de moins que l'année dernière. Cette baisse sera plus faible pour les bas salaires mais amplifiée sur les plus hauts salaires.
- La direction étudie encore une éventuelle revalorisation de sa **subvention** dans les restaurants inter-entreprises.
*La CFE-CGC rappelle qu'elle demande une augmentation de cette subvention de **+0.2€** avec un plancher égal chaque année à la part-employeur tickets restaurant (5.43€ en 2018)*

A ce stade, **la CFE-CGC reste sur sa faim**. Nous estimons notamment que les différents coups de rabot (suppression de l'intéressement, baisse de la participation, baisse des primes variables, ...), s'ils sont compensés pour beaucoup de salariés ETAM avec la création d'une nouvelle part variable 0-5%, va toucher de plein fouet les autres catégories de personnels qui touchaient déjà une part variable. Nous demandons donc une revalorisation correspondante des parts variables déjà existantes (passage de 0-15% à **0-20%** pour les cadres, 0-10% à **0-15%** pour les ETAM).

Ce dernier point conditionnera sans doute la signature de la CFE-CGC au bas d'un éventuel accord de NAO.

Prochaine réunion le 8 février.



Avec LA CFE-CGC vous êtes informés et défendus.

<http://tdf.snt-cgc.org>